Procès-verbal de la réunion générale de la Société jurassienne d'émulation

Autor(en): **Meyer, Ed. / Kohler, Xavier / Droz, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **33 (1882)**

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-557348

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PROCÈS-VERBAL

DE

LA RÉUNION GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

à Porrentruy, le 28 septembre 1882.

En suite de convocation du 5 septembre 1882, la Société jurassienne d'émulation s'est réunie à Porrentruy, le 28 dudit mois.

A neuf heures et demie du matin, près de 60 sociétaires ont pris place dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, décorée pour la circonstance d'un massif de verdure et de fleurs. Le buste de Jules Thurmann domine le bureau. Plusieurs personnes étrangères à la Société daignent assister à la réunion ; de ce nombre une délégation de la Société d'émulation de Montbéliard, composée de MM. Duvernoy, président ; Rossel, vice-président ; Bouthenot, maire d'Audincourt ; Weissgerber, ingénieur, et Kilian-Willy, préparateur de la Sorbonne, à Paris. On remarque encore MM. J. Stockmar, président du conseil d'Etat, MM. les préfets de Porrentruy, de Laufon et de Neuveville.

M. Ed. Meyer, recteur de l'Ecole cantonale française, président de la Société, prononce le discours d'ouverture. Il retrace en peu de mots l'historique de la Société depuis sa fondation en 1847 jusqu'à nos jours, donne un souvenir aux membres que nous avons perdus cette année,

entr'autres à M. Bitzius, l'éminent directeur de l'éducation du canton de Berne, et à M. Quiquerez, l'infatigable travailleur à qui le Jura devrait élever un monument, comme à ses anciens amis, Thurmann et Stockmar, les hommes du Jura. Il adresse ensuite un appel à la jeunesse pour qu'elle marche sur les traces de ces maîtres et comble, en suivant leur exemple, les vides qui se font chaque jour dans nos rangs ; puis il déclare ouverte la 33e session de la Société, et invite le président honoraire, M. X. Kohler, à le remplacer au fauteuil.

Prennent place au bureau formé pour la séance de ce jour, MM. Ed. Meyer, X. Kohler, Droz, secrétaire, de Porrentruy ; MM. Imer, président, et Germiquet, secrétaire de la section de Neuveville ; MM. Schwab, président, et Fayot, secrétaire de la section de St-Imier ; MM. Duvernoy, président, et Rossel, vice-président de la Société d'émulation de Montbéliard.

M. Fayot présente le rapport sur les *travaux de la Société jurassienne d'émulation* pendant l'année écoulée. Quelques sections ont eu de fréquentes réunions mensuelles ; des conférences très suivies ont été données l'hiver dernier à Neuveville, à St-Imier et à Porrentruy. L'assemblée consultée sur ce rapport en vote l'impression ainsi que celle du discours d'ouverture.

On passe à l'examen des comptes. M. O. Schwab expose qu'il est impossible de s'occuper aujourd'hui de cet objet et propose le renvoi à plus tard. Vu le désir manifesté par les bureaux de sections de publier encore dans les *Actes* de 1882 une notice biographique sur notre tant regretté collègue, M. Dr Quiquerez, l'impression du volume a subi des retards forcés. Les *Actes* n'ont pu être expédiées que ces jours-ci et le recouvrement des cotisations n'est point achevé. Ces motifs suffisent pour justifier la section de St-Imier.

M. X. Kohler ajoute que, sur la demande des bureaux, on a adressé au Conseil d'Etat de Berne, une requête afin

d'obtenir un subside pour la publication du dernier ouvrage de M. Quiquerez sur l'*annexion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne* et la *révolution de 1831* dans notre pays. Le gouvernement a bien voulu s'intéresser à la publication par un subside de 300 francs. L'ouvrage est sur le point d'être terminé ; M. X. Kohler dépose sur le bureau les 10 premières feuilles. C'est un surcroit de dépenses à ajouter pour l'exercice de 1881-1882 ; or, on ne peut être fixé encore à cet égard. L'assemblée, en conséquence, renvoie l'apurement des comptes à plus tard.

M. Fayot regrette que les *Actes* paraissent toujours si tardivement et exprime le désir qu'il n'en soit plus de même les années suivantes.

L'assemblée passe à la nomination du bureau central. M. Ed. Meyer décline toute réélection à la présidence, ses occupations nombreuses ne lui permettant pas de remplir cette charge. Il fait observer en outre que si l'an dernier, il a accepté les honneurs de la présidence, c'est pour tirer d'embarras la Société et seulement pour l'année 1882. M. Meyer propose d'inviter M. X. Kohler à reprendre ces fonctions. Cette proposition est appuyé par MM. Imer, Schwab et les bureaux de sections. M. X. Kohler déclare que son âge et ses longs services devraient justifier sa retraite. Il ne peut plus travailler comme autrefois ; il faut pour exercer la présidence un zèle, une activité et du temps qu'il ne possède plus ; il prie en conséquence l'assemblée de maintenir à la présidence M. le recteur de l'Ecole cantonale. M. Meyer persiste dans son refus et maintient sa proposition. L'assemblée nomme par acclamation M. Xavier Kohler, pré sident de la Société.

On s'occupe de fixer le lieu de réunion pour l'année 1883. M. X. Kohler propose Saignelégier, où la Société ne s'est pas rendue depuis 1869. Ce sera une occasion de fonder une section dans les Franches-Montagnes, en y groupant les travailleurs épars et qui ont jusqu'à présent

peu de relations ensemble. Par là aussi on reviendra à plus de simplicité dans nos fêtes annuelles : les réceptions ont pris parfois des proportions incompatibles avec les ressources dont disposent les sociétaires de la localité où se tient la session. — Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Saignelégier recevra donc la Société en 1883.

Dons et communications.

Le président communique plusieurs lettres de sociétaires ou de personnes invitées à notre réunion et qui n'ont pu s'y rendre.

M. le maire Parisot et M. Liblin, rédacteur de la *Revue d'Alsace,* ont été empêchés à la dernière heure de représenter parmi nous la Société d'Emulation de Belfort, le jour même de notre fête ayant été fixé pour le comice agricole de Belfort, auquel ils doivent porter officiellement présence. — M. Castan, qui songeait à représenter la Société d'Emulation du Doubs, est parti pour un voyage artistique en Italie. — La distance et l'âge ont retenu chez lui M. Lochmann, président de la Société vaudoise d'utilité publique ; il nous exprime ses regrets et forme des vœux pour la prospérité de la Société dont il suit la marche depuis vingt ans avec un vif intérêt. — M. Feune avocat, est de même empêché d'être des nôtres le 28 septembre.

En revanche, plusieurs des invités forcément absents, nous envoient leurs dernières pubications : M. Liblin, une *Notice sur l'église de Belfort,* 1 vol. in-12, et *Belfort et territoire,* esquisse historique. Belfort 1882, 1 vol. in-8° avec planches. — M. Feune, son travail sur l'*Impôt,* br. de 64 p. in-8° : il en met plusieurs exemplaires à la disposition des membres de la Société. — La Société reçoit en outre : 1° de la part de la *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* le dernier volume de ses *Mémoires,* 1882, gr. in-8° avec planches ; 2° de la *Société d'histoire de Bâle,* le premier volume de la réimpression

d'après les originaux, des *Chroniques de Bâle,* 1 fort vol. in-8° ; 3° de la part de la *Société vaudoise d'utilité publique,* ses trois derniers *Bulletins* mensuels.

Travaux et délibérations.

Utilité publique.

Le premier objet à l'ordre du jour est la discussion du *Rapport sur l'assistance publique dans le Jura et dans l'ancien canton et les réformes dont elle est susceptible.*

Le président annonce que ce *Rapport* a été publié dans les *Actes,* tiré à part et adressé à tous les préfets du Jura en nombre suffisant d'exemplaires pour les répandre dans les districts et préparer une discussion approfondie sur la matière. La veille, a eu lieu une réunion préparatoire à laquelle assistaient outre les délégués des bureaux de sections de la Société, MM. les préfets de Porrentruy et Laufon, réunion qui a duré quatre heures.

M. *Schwab,* désigné comme rapporteur, développera les idées émises et soumettra les diverses thèses à une discussion générale. Avant de lui donner la parole, le président fait lecture des observations présentées par M. l'avocat Feune ; elles sont renvoyées à la commission qui sera nommée pour s'occuper de la question de l'*assistance publique.*

M. le *Dr Schwab,* rapporteur général de la question de l'assistance publique, résume brièvement les faits consignés dans la brochure qu'il a publiée et dont l'impression avait été décidée dans la dernière session de la Société. Il résulte des renseignements nouveaux obtenus de Porrentruy qu'il existe dans cette ville deux caisses de pauvres alimentées par les troncs des églises catholique et protestante et administrées par les conseils de paroisse respectifs. Les secours délivrés aux nécessiteux de ces deux paroisses doivent être portés à l'actif de la charité privée. L'existence de ces deux caisses de pauvres n'ayant pas été signalée par le rapporteur de la section d'émulation

de Porrentruy, on n'avait pu en faire mention dans la brochure sur l'assistance publique.

Le rapporteur général a depuis l'impression de la brochure établi une statistique des sociétés mutuelles en cas de maladie et de décès qui existent dans le Jura et il est heureux de pouvoir aujourd'hui communiquer le résultat de ses recherches.

Le *district de Courtelary* possédait, au 1er janvier 1882, 18 sociétés mutuelles en cas de maladie, comprenant . . . . . 3000 memb.

Le dist. de Bienne,	6	sociétés,	compren^t	890	»
» Neuveville,	3	»	»	180	»
» Moutier,	5	»	»	450	»
» Laufon,	4	»	»	480	»
» Delémont,	3	»	»	190	»
» Porrentruy,	1	»	»	300	»

soit 40 sociétés avec 5500 membres.

On compte en moyenne dans les districts jurassiens un assuré sur 20 habitants. Le district de Courtelary possède un assuré sur 8 habitants et celui de Porrentruy 1 sur 80. Le district des Franches-Montagnes ne possédait à l'époque indiquée aucune société mutuelle en cas de maladie ; une association de cette nature était cependant en voie de formation à Montfaucon et l'on annonçait que Saignelégier se préparait à en créer également une.

Les *Sociétés mutuelles en cas de décès,* auxquelles on donne généralement le nom de *Fraternités,* se sont rapidement acquis les sympathies de nos populations, car quoiqu'elles soient de fondation récente, elles comptaient, au 1er janvier 1882, près de 5000 assurés.

Le *district de Courtelary* en possède deux (l'une du Vallon, l'autre de Tramelan) avec 3050 membres, soit 1 sur 8 habitants. Le district de Porrentruy 1 société avec 291 membres, soit 1 sur 80 habitants. Le district de Bienne 1 société avec 1228 membres. Le district de Neuveville 1 société avec 323 membres, auxquels il faut ajouter un nombre relativement peu élevé de membres de la

Société cantonale et de la Société du Grütli en cas de décès.

Si l'on ajoutait aux 5000 assurés ci-dessus toutes les personnes qui ont passé des contrats avec l'une ou l'autre des Compagnies d'assurance sur la vie de Suisse, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, 1 même d'Amérique, on trouverait que l'assurance en cas de décès a plus d'adhérents dans notre pays que celle en cas de maladie.

Il est donc facile de s'assurer que les Sociétés de prévoyance sont populaires dans le Jura et qu'un bel avenir leur est réservé.

Ce que l'on doit regretter c'est qu'aucune caisse de retraite n'ait encore été créée dans notre pays, mais l'exemple donné par Genève et le canton de Neuchâtel trouvera sans doute bientôt des imitateurs dans le val de St-Imier et ailleurs.

M. le Dr Schwab annonce qu'une réunion préparatoire a eu lieu le jour précédent, à laquelle avaient été invitées les personnes faisant partie des bureaux des sections de la Société d'émulation et messieurs les préfets du Jura. Ensuite d'une sérieuse discussion, il fut décidé que l'on recommanderait à l'assemblée générale de la Société d'Emulation les 12 premières conclusions du rapport et que l'on réserverait par une étude plus étendue les points signalés sous le chiffre 13. Quelques modifications ayant été apportées à la rédaction de l'une ou l'autre des propositions du rapporteur général, les conclusions 1 à 12, acceptées par la réunion préparatoire, sont soumises à l'assemblée dans la teneur suivante :

1. L'assistance au lieu de domicile des pauvres qui ne tombent pas d'une manière permanente à la charge de la charité, est le mode d'assistance le plus rationnel et le plus libéral et celui qui répond le mieux aux besoins de l'avenir.

2. Cette assistance doit être volontaire et embrasser

tous les nécessiteux habitant la commune, bourgeois ou non-bourgeois.

3. Les revenus des fonds des pauvres bourgeois serviront avant tout à l'entretien des indigents bourgeois, c'est-à-dire de ceux qui tombent d'une manière permanente à la charge de la charité, éventuellement l'excédant des revenus de ces fonds pourra servir à alimenter la caisse locale des pauvres.

4. Les indigents étrangers au canton ne participeront pas à l'assistance pour aussi longtemps que la Confédération n'aura pas statué le principe de l'assistance territoriale absolue.

5. Il sera créé dans chaque district ou arrondissement une association ou caisse centrale des pauvres dans le but d'organiser, de contrôler et de venir en aide à l'assistance locale et afin de créer des établissements de charité pour les orphelins, les infirmes et les vieillards habitant le district ou l'arrondissement.

6. Les établissements de charité de l'Etat, sauf les maisons de refuge pour enfants vicieux des deux sexes à Landorf et à Könitz, cesseront d'exister comme institutions cantonales ; ils deviendront des établissements de district ou d'arrondissement et seront administrés par les Caisses centrales.

7. L'Etat contribuera à la fondation d'établissements de district ou d'arrondissement en tenant compte des ressources et des besoins des populations intéressées ; il participera aux frais d'entretien dans une mesure équitable et pour aussi longtemps que les revenus de ces institutions seront insuffisants.

8. Les ressources actuelles affectées dans les communes à l'assistance des indigents seront maintenues. Les prestations de l'Etat autres que celles indiquées sous chiffre 7, seront supprimées et remplacées par une partie du produit d'un impôt fédéral sur l'alcool ou par un droit

d'enregistrement analogue à celui prélevé dans les districts catholiques du canton.

9. L'Etat créera et entretiendra une maison de travail pour chaque arrondissement du canton.

Un établissement de ce genre sera fondé dans le Jura avant la mise en vigueur d'une législation uniforme sur l'assistance publique.

10. L'internement dans la maison de travail sera facilité et devra avoir lieu par voie administrative aussi bien qu'ensuite d'un jugement de l'autorité judiciaire.

11. Il sera procédé au plus tôt à la révision de la loi sur le séjour et l'établissement, dans le but de rendre moins dure l'application du principe de l'assistance au lieu de domicile et de supprimer dans la mesure du possible les entraves apportées à la libre circulation des assistés.

12. L'art. 89 de la loi sur l'industrie du 7 novembre 1849 sera modifié afin d'étendre aux ouvriers et domestiques bernois et autant que possible à tous les habitants du canton, l'obligation de faire partie d'une caisse de malades.

Une discussion générale ayant été ouverte sur les conclusions présentées par M. le Dr Schwab au nom de la réunion préparatoire des bureaux de sections et de Messieurs les préfets, M. *Ami Girard* développe quelques objections à l'une ou à l'autre des douze thèses ci-dessus et déclare ne pouvoir adhérer pleinement qu'aux deux premières ; celles-ci proclament des principes qui, introduits dans une législation nouvelle, auront pour conséquence les réformes qui ont été réalisées en grande partie dans le district de Courtelary et qui seraient donc étendues au canton tout entier. L'adhésion au principe de l'assistance au lieu de domicile à titre volontaire emporte, selon lui, la suppression des bourgeoisies et des fonds d'hospice bourgeois et il demande que les biens de

ces corporations soient sans retard attribués aux municipalités.

M. le pasteur *Fayot* défend les conclusions du rapport et s'attache surtout à démontrer la nécessitè des maisons de travail ; l'internement des nombreux individus qui font le tourment des administrations communales et de charité et qui donnent l'exemple de la démoralisation, doit être facilité au risque de déplaire à certains avocats qui se font les défenseurs de la liberté de ceux qui en sont indignes.

Vu le peu de temps dont dispose l'assemblée pour l'examen des diverses thèses relatives à la réforme de l'assistance publique, le rapporteur général propose de ne soumettre à la votation que les deux premières conclusions. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité et il est décidé qu'une commission sera nommée pour sauvegarder les sains principes en matière d'assistance et défendre les intérêts du Jura, lorsque la révision de la Constitution sera abordée et que la Constituante discutera les questions ayant trait au paupérisme.

L'assemblée désigne pour faire partie de cette commission :

District de Porrentruy :

MM. Favrot, préfet ; Stockmar, conseiller d'Etat, et Dr Crevoisier.

District de Delémont :

MM. Erard, préfet, et Gerspacher.

District de Moutier :

MM. Péteut, préfet, et Montandon, pasteur à Bévilard.

District des Franches-Montagnes :

MM. Bouchat, préfet, et Victor Baume.

District de Courtelary :

MM. Louis Liengme à Cormoret ; Fayot, pasteur, et Dr Schwab.

District de Neuveville :

MM. Imer, préfet, et Cyprien Revel.

Distrtct de Bienne :

MM. Wyss, préfet, Kuhn, colonel, et Dr Bähler.

District de Laufon :

MM. Federspiel, préfet, et Halbeisen, président de la bourgeoisie de Laufon.

M. *Ami Girard,* lieutenant-colonel fédéral, présente à la Société un mémoire *sur les Caisses d'épargne scolaires* * et exprime le désir, qui est accueilli par l'assemblée, de soumettre à l'examen des sections ce travail, qui a déjà fait l'objet de conférences à St-Imier et à la Chaux-de-Fonds. — Rapport sur la matière serait fait à la réunion annuelle de la Société jurassienne.

Voici les conclusions du *Mémoire,* qui seront discutées dans les sections :

« I. En présence de la dissipation qui se développe grandement ainsi que des mauvais effets qu'elle exerce sur la prospérité nationale, il est urgent d'introduire plus d'esprit d'économie au sein de notre peuple.

» II. C'est en déterminant la jeunesse à être économe que l'on atteindra le plus sûrement le but. — L'école populaire sous sa relation d'institution éducative du peuple, est tout particulièrement désignée pour atteindre ce beau but.

» III. L'école apprendra mieux à la jeunesse à être économe, en lui faisant effectivement pratiquer l'épargne, plutôt qu'en se bornant à la combler de recommandations.

» IV. On y parvient par le moyen des caisses d'épargne scolaires qui, lorsqu'elles sont convenablement organisées, produisent des effets de prospérité et peuvent réussir dans notre pays. »

(*) Voir ce travail dans le présent volume, p. 37-74. M. Girard a tiré à part le Mémoire pour le répandre dans le Jura bernois, notamment parmi les instituteurs et les hommes d'école.

M. *Jos. Stockmar*, président du Conseil d'Etat de Berne, présente à la Société des Observations touchant la *nouvelle loi sur l'assurance immobilière dans notre canton.* Il passe en revue les avantages et les inconvénients de la loi et indique le moyen d'obvier à ces derniers.

« En résumé, conclut-il, la nouvelle loi sur l'assurance immobilière peut produire d'excellents résultats pour le Jura, si les communes jurassiennes associent leurs risques et solidarisent leurs intérêts; — si, pour éviter de courir successivement et séparément la chance de sacrifices exorbitants, elles consentent à s'imposer chaque année, si cela est nécessaire, une contribution insignifiante. En un mot, nous croyons que la création d'une *Caisse jurassienne d'assurance*, — réunissant les 60 caisses de paroisses et les 8 caisses de districts du Jura — nous garantirait contre toutes les éventualités. »

La Société adopte la proposition de M. Stockmar, qui sera soumise aux discussions de la presse et des représentants des districts et des communes. *

M. Fr. Imer, présente un rapport sur l'institution projetée pour l'*éducation des jeunes filles vicieuses.* M. Imer rend compte des travaux de l'assemblée générale des Sociétés romandes tenue à Genève le 4 mai 1882, où il représentait la Société d'Emulation. Le système adopté est celui des groupes recommandé par M. Lochmann. Notre collègue achève son rapport en invitant la Société jurassienne d'Emulation : 1° à mettre à l'étude la création dans le Jura bernois d'une famille pour l'éducatien des jeunes filles vicieuses ; 2° à charger le bureau directeur de la nomination d'un comité de 7 membres dont 3 dames au moins pour proposer les meilleurs voies et moyens d'arriver le plus promptement au but.

(*) Les Observations de M. Stockmar ont été imprimées par les soins de la Société, répandues dans toutes les communes du Jura, et à la suite d'assemblées de district, la *Caisse jurassienne d'assurance* a été fondée en janvier 1883.

L'assemblée, sur la proposition du président, remercie M. Imer de son rapport et en décide l'impression dans les *Actes* de 1882. (Voir *Mémoires*).

Il est midi un quart, quand s'achève la discussion des des objets d'utilité publique. Le temps manquant pour continuer une séance plénière, il est formé deux bureaux, l'un des *sciences,* l'autre des *lettres,* pour entendre la lecture des travaux inscrits.

Sciences.

M. Droz lit un travail historique sur le *théorème de Pythagore.* Aucun théorème géométrique n'a été démontré d'autant de manières différentes que celui-là. M. Droz groupe ces démonstrations en trois familles suivant les principes qui leur servent de base et il donne quelques notices biographiques sur les mathématiciens qui se sont le plus occupés de ce théorème. Enfin M. Droz présente une belle et simple démonstration due à l'infortuné président des Etats-Unis, M. Garfield.

M. Ed. Meyer présente un travail de M. Kammermann sur *le téléphone et l'horlogerie.*

Lettres.

Il est donné communication d'une étude littéraire par M. Virgile Rossel ; elle a pour titre : *Un poète suisse, Albert Richard.* (V. aux *Mémoires*).

Le même sociétaire adresse à la Société quelques poésies destinées aux *Actes.* (V. *Sonnets,* aux *Mémoires*).

M. Germiquet lit une nouvelle notice biographique sur la famille d'Aulte de Neuveville. Il traite cette fois de *Jean D'Aulte, Châtelain du Schlossberg,* de 1642 à 1649. (V. aux *Mémoires*).

M. X. Kohler dépose sur le bureau un volume manuscrit renfermant des fragments de la *Correspondance di-*

plomatique de l'abbé de Raze, chargé d'affaires de l'Evêque de Bâle, à Paris, sous les trois derniers règnes. Le temps manque pour prendre connaissance de ce recueil.

Réception de sociétaires.

Sur la proposition du bureau central de Porrentruy, sont reçus, à l'unanimité :

MEMBRES TITULAIRES :

MM. *Anklin,* inspecteur des forêts, à Porrentruy.
Boéchat, Pierre, docteur en médecine, à Bonfol.
Bouchat, préfet, à Saignelégier.
Buchwalder, avocat, à Porrentruy.
Chopard, de Sonvillier, étudiant en théologie, à Neuchâtel.
Crevoisier, docteur en médecine, à Porrentruy.
Debarry, maître à l'école normale, à Porrentruy.
Kenel, Ferdinand, établisseur, à Porrentruy.
Michel, Victor, fils, imprimeur, à Porrentruy.
Schaller, profes. à l'Ecole cantonale, à Porrentruy.
Fridelance, instituteur, à Miécourt.
Weiblinger, directeur de la Banque cantonale, à Porrentruy.
Yelmony, archiviste de la Compagnie de l'Est français, à Porrentruy.

Sur la proposition de la section de St-Imier :

MM. *Agassiz, Georges,* établisseur, à St-Imier.
Mamie, curé catholique, à St-Imier.
Plattner, docteur en médecine, à St-Imier.
Rémond, directeur de l'Ecole d'horlogerie, à St-Imier.

MEMBRE CORRESPONDANT.

Est reçu membre *correspondant,* sur la proposition du bureau central :

M. *Kammermann,* aide-astronome à l'observatoire de Genève.

Le président remercie ses collègues et les personnes étrangères présentes à la réunion d'avoir bien voulu se rendre à cette séance. Il espère qu'on se reverra en aussi grand nombre à Saignelégier en 1883.

La séance est levée à une heure et demie.

Porrentruy, le 29 septembre 1882.

Les membres du bureau,
SCHWAB, IMER, FAYOT,
GERMIQUET, L. DUPASQUIER.

Les Présidents,
ED. MEYER, X. KOHLER.

Le Secrétaire,
A. DROZ.